

MISE EN CONTEXTE

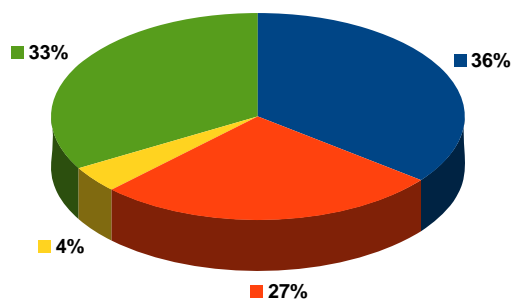
En février et mars 2011, la Commission a procédé à un sondage pour connaître le niveau de satisfaction des organismes à but non lucratif en regard du service relatif aux demandes de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes.

Des organismes à but non lucratif contactés, 48 ont accepté de répondre au sondage téléphonique qui a été effectué par des agentes de secrétariat de la Commission.

RÉSULTATS

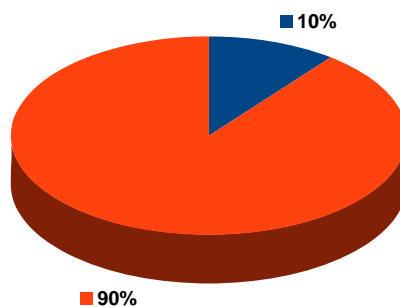
Comment avez-vous appris que la Commission municipale du Québec pouvait se prononcer sur une demande d'exemption de taxes d'un organisme à but non lucratif ?

- A. Par votre municipalité
- B. Par un autre organisme à but non lucratif
- C. En effectuant des recherches sur Internet
- D. Autres ressources
(Travailleurs communautaires, comptable, par un membre du conseil d'administration, l'organisme a déjà obtenu une reconnaissance)



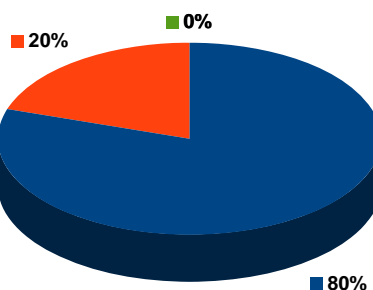
Avez-vous eu besoin du personnel de la Commission pour compléter le formulaire de demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes ?

- OUI
- NON

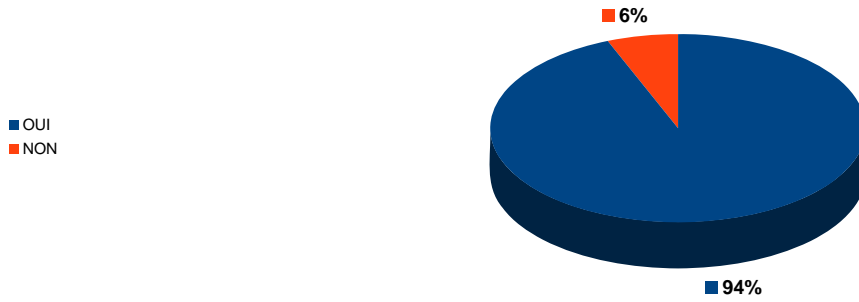


Si oui, est-ce que les réponses fournies par votre interlocuteur étaient ...

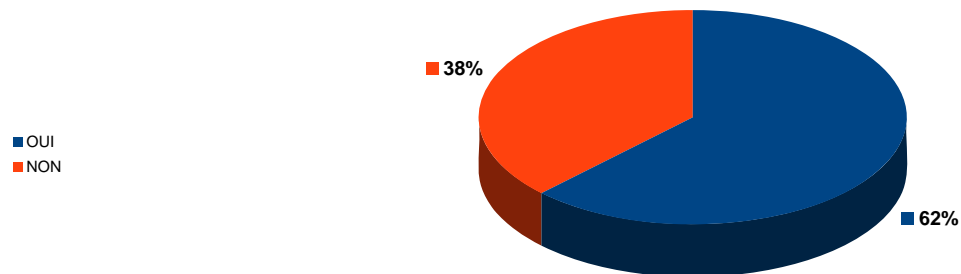
- A. Très claires
- B. Assez claires
- C. Peu claires
- D. Pas du tout claires



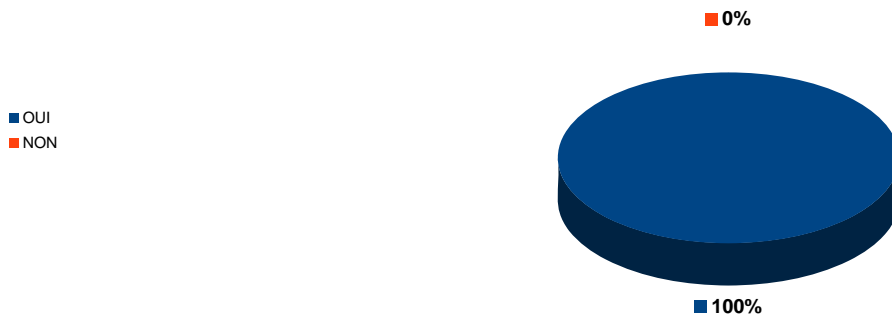
Avez-vous eu de la facilité à compléter le formulaire de demande de taxes ?



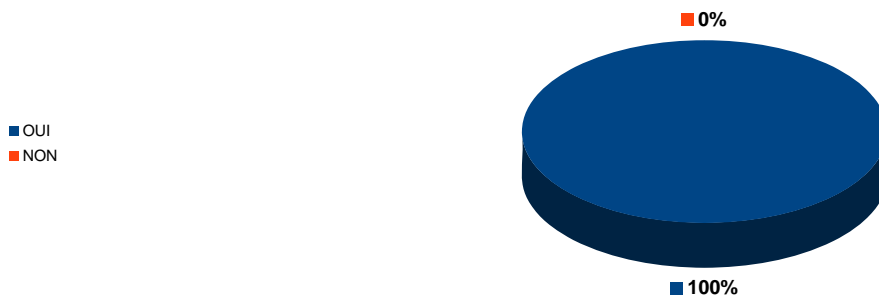
Avez-vous consulté le site Internet de la Commission pour obtenir des informations sur les exemptions de taxes avant de faire votre demande d'exemption de taxes ?



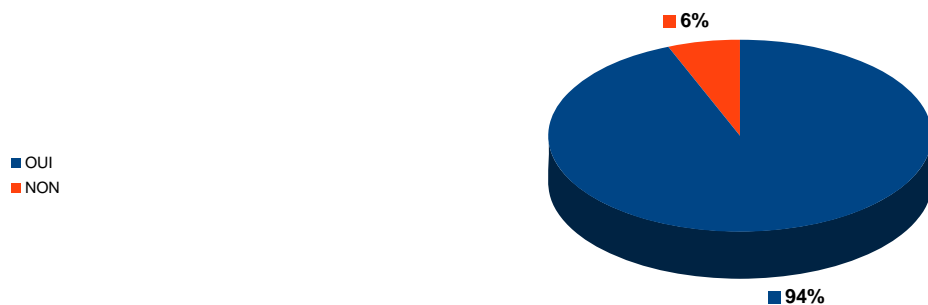
Avez-vous trouvé facilement les informations sur le site Internet de la Commission ?



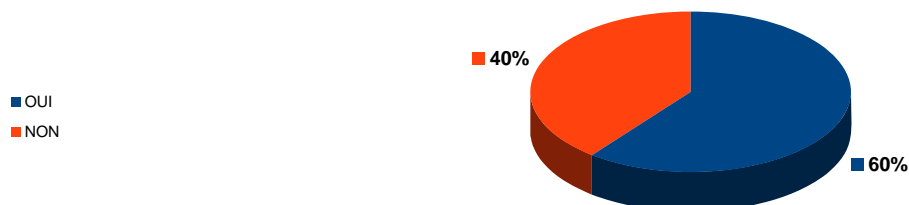
Les informations sur le site Internet vous ont-elles été utiles ?



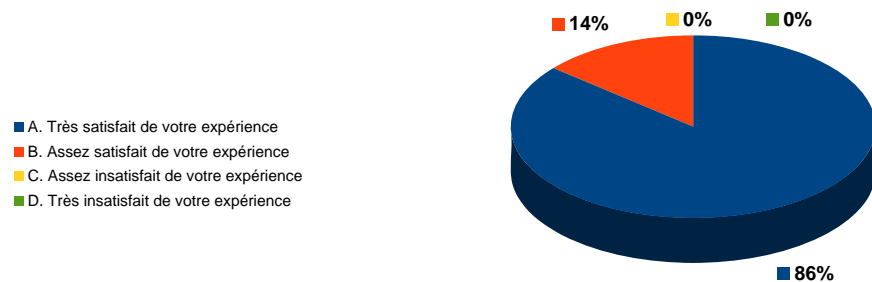
De façon générale est-ce que la correspondance de la Commission est facile à comprendre ?



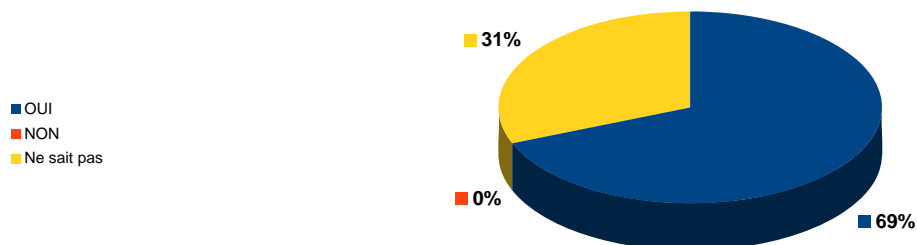
Avez-vous communiqué avec la Commission par téléphone ?



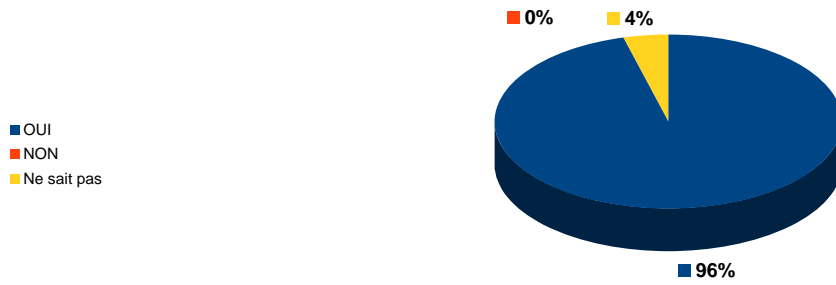
Globalement, lorsque vous pensez à la qualité des services par voie téléphonique de la Commission, êtes-vous ...



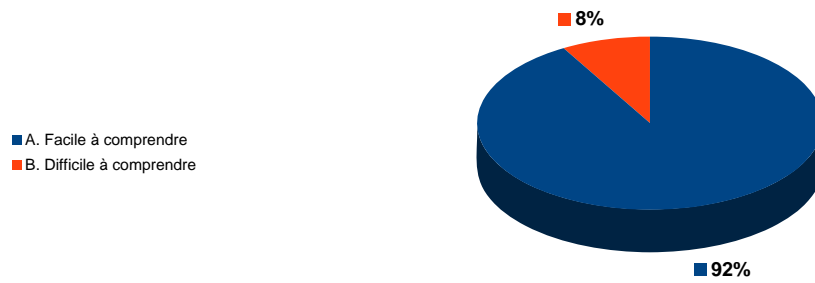
Est-ce que la personne que vous avez contactée par téléphone s'est identifiée ?



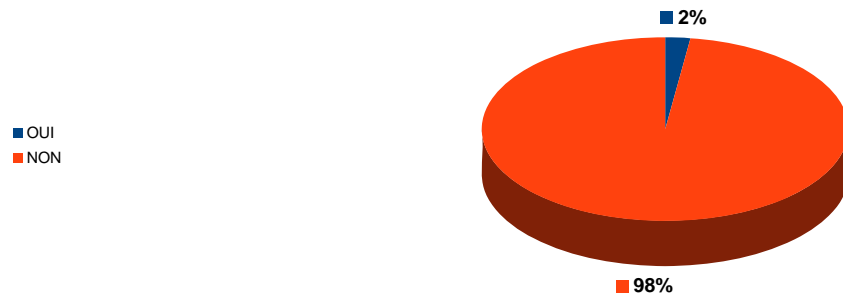
Lors de l'audience, le juge administratif a-t-il expliqué les dispositions de la Loi ?



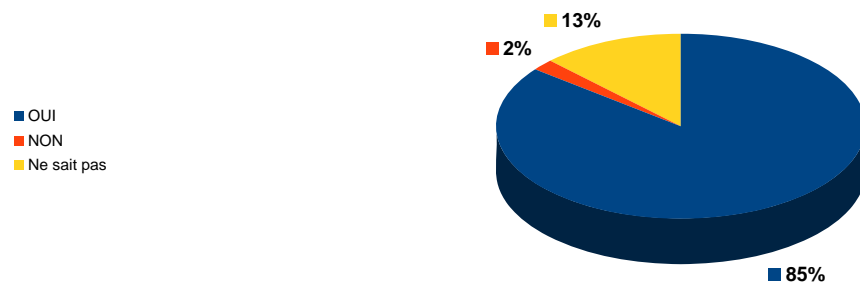
Considérez-vous que la décision rendue par la Commission est ...



Pourriez-vous identifier un autre service qu'offre la Commission ?



Avez-vous consulté le document qui était joint à l'avis de convocation ?



Sur une échelle de 0 à 10, 10 étant le maximum, pourriez-vous nous dire à quel point le site Web de la Commission est intéressant ?

